



TRAVAILLER POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Vous souhaitez exercer un métier de proximité qui contribue chaque jour à améliorer la qualité de vie sur votre territoire ?

Les métiers territoriaux sont faits pour vous. Ils s'exercent dans de nombreux secteurs liés à votre vie quotidienne.

Quels domaines d'activité ?

250 métiers sont présents dans les collectivités et relèvent de la Fonction Publique Territoriale. On les retrouve dans **9 principaux domaines d'activité** :

- **Environnement et aménagement du territoire** : urbanisme, espaces verts, réseaux d'eau, déchetteries...
- **Maintenance des bâtiments et des équipements publics** : bâtiments, infrastructures et réseaux, véhicules et engins, hygiène et entretien des locaux...
- **Gestion administrative** : services à la population, secrétariat, finances, comptabilité, ressources humaines, informatique, communication, management, affaires juridiques...
- **Accompagnement social et éducatif** : petite enfance, personnes âgées, social, éducation, insertion professionnelle...
- **Santé** : soins à la personne, à la famille, protection maternelle et infantile, médecine professionnelle...
- **Culture** : bibliothèque, enseignement artistique, musées, archives...
- **Animation et sport** : éducation et animation, affaires scolaires, jeunesse, social...
- **Sécurité** : incendie et secours aux personnes, prévention et sécurité.
- **Restauration collective** : petite enfance, personnes âgées, loisirs...

Consultez les offres d'emploi ou
déposez votre candidature sur

DEN.bzh
LE PORTAIL EMPLOI DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES DE BRETAGNE

Qui recrute ?

En Bretagne, on compte près
de **2 200 collectivités.**



Comment accéder à ces métiers ?

Pour un emploi permanent ou un remplacement, plusieurs voies sont possibles :

- **Formation** en alternance, **stage** en collectivité, **immersion** professionnelle...
- **Intérim** pour des remplacements ou renforts, **contrat** pour des missions spécifiques.
- **Recrutement direct** dans certains grades de catégorie C et pour les personnes handicapées, **concours**.

Comment évoluer ?

Vous pouvez prétendre à une mobilité professionnelle dans votre structure ou dans une autre collectivité. Vous pouvez vous spécialiser, accroître vos compétences par la formation continue, accéder à de nouvelles responsabilités, changer de secteur géographique.

Vous pouvez aussi consolider votre situation statutaire en passant un concours correspondant à votre domaine d'activité.

Quels interlocuteurs ?

- Les **Centres de Gestion** organisent les concours de la fonction publique territoriale, à l'exception de ceux de catégorie A+ (assurés par le CNFPT). Ils publient les offres d'emploi des collectivités territoriales. Ils disposent d'un service intérim et gèrent la carrière des agents.
- Le **CNFPT** forme les agents territoriaux et dynamise leur parcours professionnel.